Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202605-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-05

Objet : aménagement de la rue de Kerievel – avenant au marché de travaux

Rapporteur : Caroline RIBEZZO, conseillère déléguée aux projets structurants

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025-47 du 03 novembre 2025 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Kerievel,

Les travaux de rénovation de la rue de Kerievel ont commencé en janvier 2026 et se termineront en avril/mai 2026.

Il est proposé au conseil municipal un avenant au marché de travaux (lot unique), dont l'entreprise Société des travaux publics des abers (STPA).

Le montant de l'avenant est de 2 785,10 € H.T. ce qui conduit à un coût total des travaux du marché à 252 736,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant présenté et joint à la présente délibération ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer le document.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)